

Convention pour le développement d'une politique  
départementale du tourisme

---

**CONVENTION "CONSEIL DEPARTEMENTAL /  
TARN-ET-GARONNE TOURISME (ADT)"  
2022 - 2024**

---

**ANNEXE FINANCIERE ANNUELLE  
Exercice 2024**

Pour rappel : CONV N°2022-52 en date du 17/03/2022  
ANNEXE 2024 -

**I - OBJECTIFS ET PROGRAMME D'ACTIONS POUR L'ANNEE 2024**

**ACTIONS 2024 FINANCEES DANS LE CADRE DE LA PROMOTION  
DEPARTEMENTALE :**

1 - Editions

Les éditions suivantes sont mentionnées pour mémoire, les factures sur marché sont payées  
par le Conseil Départemental et peuvent évoluer en fonction des bons de commande :

**Impression de guides**

- Guide "Le Tarn-et-Garonne en famille"
- Guide du Marcheur

**Impression de cartes**

- Carte touristique Tarn-et-Garonne
- Carte activités de pleine nature

**Divers**

- Magazine "La Parenthèse"  
(1 édition français et 1 édition en langues étrangères :  
anglais, espagnol, néerlandais et allemand)
- Dossier Presse du Tarn-et-Garonne  
(français, anglais, espagnol)
- Manuel des Groupes du Tarn-et-Garonne
- "Aires Camping-Car"
- Sac kraft

Coût total : **87 650 € TTC**

## 2 - Actions auprès du Grand Public

Participation aux salons, micro-marchés et campagnes Grand Public, les factures sont payées par « Tarn-et-Garonne Tourisme » à qui le Conseil Départemental verse, action par action, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée :

<b>Typologie de l'action</b>	<b>Coût initial</b>
- Salon du Tourisme de Rennes (9, 10, 11 février 2024) partenariat avec CDT31 et CDT81 / en remplacement de Nantes (annulé)	3 000 €
- Salon Occ'Ygène à Toulouse (1, 2, 3 mars 2024)	21 728 €
- Salon B Travel à Barcelone (15, 16, 17 mars 2024) partenariat avec CDT32, CDT31 et CDT81	2 000 €
- Salon du Randonneur à Lyon (22, 23, 24 mars 2024) partenariat PACT Sud-Ouest G4/CRTL	2 000 €
- Micro-Marché à Bordeaux (26, 27 avril 2024) partenariat PACT Sud-Ouest G4/CRTL	4 000 €
- Campagne de Communication TV (mai 2024) partenariat PACT Sud-Ouest G4/CRTL	4 000 €
- Campagne de Communication Occitanie (juin 2024)	5 472 €
<b>SOUS TOTAL .....</b>	<b>42 200 €</b>

## 3 - Actions en direction des professionnels

Les factures sont payées par « Tarn-et-Garonne Tourisme » à qui le Conseil Départemental verse, action par action, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée :

- Presse : IMM France à Paris (13 mars 2024) partenariat ADT82 et CDT81	1 434 €
- Presse : IMM Angleterre à Londres (19 et 20 février 2024) partenariat ADT82 et CDT81	2 330 €
- Actions professionnelles : Salon Léonard à Lièges (13 et 14 janvier 2024) Salon Ruban Bleu à Rodez (25 janvier 2024) Workshop ADN Groupes Occitanie à Montauban (8 février 2024) Workshops et pré-tours Rendez-vous en France à Toulouse (22 au 27 mars 2024) Salon IFTM Top Résa à Paris (17, 18 et 19 septembre 2024) Salon Epoqu'Auto à Lyon (novembre 2024)	7 736 €
<b>SOUS TOTAL .....</b>	<b>11 500 €</b>

#### 4 – Actions de promotion et communication

Les factures sont payées par « Tarn-et-Garonne Tourisme » à qui le Conseil Départemental verse, action par action, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée :

<b>Typologie de l'action (prévisionnel)</b>	<b>Coût initial</b>
- Contrat de Territoire « Destination Sud-Ouest » avec le Gers et le Lot-et-Garonne	10 000 €
- Participation au programme d'actions de promotion et de communication pour la valorisation du chemin de Saint-Jacques de Compostelle – GR36	3 500 €
- Salon International de l'Agriculture à Paris (24 février au 3 mars 2024)	150 000 €
- Les Marchés Flottants du Sud-Ouest	90 000 €
- Campagne de communication 2024	40 000 €
- Soutien aux filières agro-tourisme (achats produits bar à fruits + produits pour dégustations)	10 000 €
- Développement des interfaces de la plateforme de commercialisation pour mise en réseau des Offices de Tourisme	10 000 €
- Opération de la Dépêche « Les Septuors »	6 000 €
- Outils de promotion : assistance produit pour les bornes autoroutières et écrans dans le Offices de Tourisme munis du logiciel Medi4Display	4 000 €
- Licence France Vélo Tourisme 2024	4 380 €
<b>SOUS TOTAL .....</b>	<b>327 880 €</b>

*Nota : en cas d'annulation d'une ou plusieurs actions, un programme de substitution sera mis en œuvre.*

#### 5 – Insertions publicitaires

Les factures sont payées par « Tarn-et-Garonne Tourisme » à qui le Conseil Départemental verse, action par action, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée à hauteur de **9 000 €**.

#### 6 – Enquête de clientèle (étude Flux Vision /Visit Data + observation économique des résultats + Fonds Tourisme Observatoire CRTL/Atout France + Enquête Régionale de Clientèle CRTL)

Les factures sont payées par « Tarn-et-Garonne Tourisme » à qui le Conseil Départemental verse, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée à hauteur de **44 100 €**.

#### 7 – Promotion départementale interne

Il s'agit d'actions de promotion du département en direction des internes stagiaires en médecine. Les actions payées par « Tarn-et-Garonne Tourisme » sont remboursées par le Conseil départemental à l'euro près à la dépense justifiée à hauteur de **3 000 €**.

<b>TOTAL GENERAL .....</b>	<b>525 330 €</b>
----------------------------	------------------

## II - MOYENS ALLOUES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2024

### 1 - Moyens matériels :

- **Locaux, valeur locative** : « Tarn-et-Garonne Tourisme » est hébergé dans les locaux de l'Hôtel du Département sur une superficie d'un peu moins de 250 m<sup>2</sup> répartis en 5 bureaux et une salle de réunion valorisée à 23 280 €,
- **Prestations en nature** : le Conseil Départemental assure la prise en charge à titre gratuit du téléphone fixe, de l'électricité et d'internet valorisée à 480 € par an,
- **Accès au pool de véhicules du Département** dans le respect du règlement des véhicules du pool contre remboursement des frais de carburant et assurance des véhicules calculés sur le nombre de kilomètres réalisés à fournir trimestriellement. Dans ce cadre, l'ADT devra souscrire une assurance responsabilité civile pour ses salariés susceptibles d'utiliser les véhicules du pool.

### 2 – Montant de la subvention de fonctionnement du Conseil départemental pour l'année 2024 :

Pour l'année 2024, le montant de la subvention s'établit à **1 170 000 €**.

« Tarn-et-Garonne Tourisme » :

- accompagne chaque professionnel du tourisme, depuis la création de leur entreprise jusqu'à leur mise en marché,
- est chargée de mettre en œuvre la politique touristique du Département, sur la base du Schéma Départemental de Développement Touristique et des Loisirs élaboré par le Conseil Départemental.

Ses missions s'articulent autour de 5 objectifs majeurs :

- **Développer, qualifier et structurer** la production touristique ;
- **Fédérer et animer** les professionnels du tourisme départemental ;
- **Promouvoir et développer** la notoriété de la destination "Tarn-et-Garonne" auprès de nos différents publics cibles (prestataires, grand public local, régional, national et international, voyageurs et presse médias) ;
- **Commercialiser** un potentiel touristique de qualité ;
- **Evaluer les retombées de l'activité touristique** du Tarn-et-Garonne.

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur et le dispositif du règlement financier du Conseil Départemental. Les versements seront effectués au compte spécifié par l'Association sous réserve du respect des obligations spécifiées au contrat.

Fait à Montauban, le

**La Présidente de  
« Tarn-et-Garonne Tourisme »,**

**Le Président du Conseil Départemental,**

**Anne IUS**

**Michel WEILL**